

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** la loi n°94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2013-265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu** les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

**Vu** le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 04 au 15 et du 27 au 29 décembre 2017;

### **DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**: sont promus à titre normal et militaire au grade d'**Officier** dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang de la date de leur réception dans le nouveau grade, les personnels militaires des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

#### **1- Ex-Gendarmerie Nationale**

- Colonel **YAYA Soumaïla Allabi**, (Ch/ONB, déc 2011-518 du 08/08/2011).

#### **2- Forces Aériennes**

- Intendant Militaire de 2<sup>ème</sup> Classe **ADINGNI Marc Aimé** (Ch/ONB, déc. 2012-057 du 25 mars 2012).

**Article 2** : sont nommés à titre normal et militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de **Chevalier** pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnels militaires des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

#### **1-Ex-Gendarmerie Nationale**

- Chef d'Escadron **GBEGAN Herbert Joël**;
- Capitaine **ASSOUMA BOUKARI Alassane** ( à titre posthume ) ;
- Capitaine **NOUKPOWAKOU Joachim Antoine** ;
- Capitaine **AÏDOTE Armel Sêminakpon** ;

#### **2- Forces Aériennes**

- Capitaine **AGONZOUNON Gérald Godonou** ;

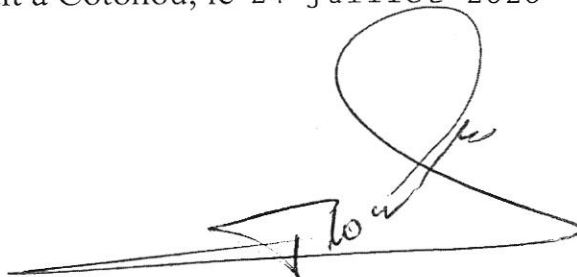
### 3- Forces Navales

- Lieutenant de Vaisseau **GBAGUIDI Ahognisso Arnauld Wenceslas**.

**Article 3** : Le présent décret sera publié au journal officiel de la République du Benin.

Fait à Cotonou, le 24 juillet 2020

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,  
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Patrice TALON**

La Grande Chancelière de l'Ordre  
National du Bénin,



**Dr. Koubourath OSSENI**

**AMPLIATIONS** : PR : 4 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; HAAC : 2 ; CES : 2 ; MINISTERES : 21 ; GCONB : 20 ; SGG : 4 ;  
DEPARTEMENTS : 12 ; INTERESSES : 08 ; JORB : 2.